



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1994/1/Rev.1
22 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session annuelle de 1994
2-6 mai 1994

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

De la session annuelle du Conseil d'administration, qui se tiendra
au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 6 mai 1994

RÉSUMÉ

On trouvera dans ce document l'ordre du jour provisoire annoté de la session annuelle de 1994 du Conseil d'administration ainsi que les détails de l'organisation des travaux. Un projet de calendrier de la session est proposé en annexe.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Pour établir l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier de la session annuelle de 1994, qui sont présentés ci-après, on s'est basé sur les diverses décisions applicables, et notamment sur la décision 1994/R.1/2, adoptée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de l'année (23-25 février 1994), qui établit le calendrier des réunions de 1994 et la répartition des points de l'ordre du jour. On a également suivi, pour autant qu'elles s'appliquent aux travaux du Conseil d'administration, les prescriptions complémentaires données par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993 pour restructurer et revitaliser l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes.

2. C'est la première fois que le Conseil d'administration examinera dès le début d'une session les points de l'ordre du jour appelant des décisions, sans que ces examens de points particuliers soient précédés d'un débat général comme c'était le cas jusqu'à présent. Quatre des points de l'ordre du jour qui sont des questions d'ensemble et s'imbriquent en partie sont à examiner en même temps. On a d'autre part regroupé les questions apparentées afin d'éviter d'inutiles redondances. Il est demandé aux délégations de faire porter leurs interventions uniquement sur le point à l'ordre du jour, sans sortir du sujet.

3. Comme il l'a demandé dans sa décision 1994/R.1/1, le Conseil d'administration trouvera des projets de décision dans la plupart des documents présentés à la session. Il est d'autre part rappelé que le Conseil, par cette même décision, a supprimé les comptes rendus analytiques de séance.

4. Lorsque la décision 1994/R.1/1 a été adoptée, presque tous les documents requis à brève échéance étaient déjà prêts et affectés d'une cote, de sorte qu'il n'a pas été possible de réduire la longueur des documents de la deuxième session ordinaire et de ceux portant la cote E/ICEF/P/L. ou E/ICEF/AB/L. (destinés aux comités qui ont été supprimés). Il sera tenu dûment compte des prescriptions du Conseil pour établir la documentation de la troisième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 1994.

5. On a prévu dans le calendrier, au cas où elles seraient nécessaires, des réunions de rédaction officieuses. Il est rappelé aux délégations que le dépôt et l'examen des propositions autres que celles qui figurent déjà dans la documentation devront, par décision du Conseil d'administration, obéir aux règles suivantes : a) le Président du Conseil d'administration établit la date limite de dépôt des propositions en laissant suffisamment de temps pour la traduction de ces textes et les négociations, compte tenu de la règle des 24 heures; b) la date limite de dépôt des propositions se rapportant à chacun des points de l'ordre du jour devrait être annoncée le premier jour de la session, afin que les délégations puissent présenter leurs projets de texte à temps; c) il faudrait autant que possible présenter les propositions dans le contexte du débat sur la question à laquelle elles se rapportent, mais, en tout état de cause, pas moins de deux jours avant la fin de la session; d) le Président du Conseil d'administration renvoie devant les délégations, pour consultations officieuses à participation non limitée, les propositions qui n'ont pas recueilli l'assentiment général et ont par conséquent besoin d'être réexaminées.

/...

6. Pour éviter les pertes de temps et faciliter l'organisation des travaux, les délégations sont priées de faire connaître le plus tôt possible au secrétariat si elles prévoient d'intervenir sur des points ou groupes de points inscrits à l'ordre du jour. Le Président décidera de la clôture de la liste des orateurs lorsqu'il conviendra.

7. Trois réunions d'information seront organisées pendant la session. Ces réunions, qui se tiendront de 9 heures à 10 heures, porteront respectivement sur les objectifs à mi-parcours de la Décennie (3 mai), l'éducation de base (4 mai) et la Convention relative aux droits de l'enfant (5 mai).

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session; déclaration du Président du Conseil d'administration

La session annuelle s'ouvrira sur une déclaration du Président du Conseil d'administration.

2. Déclaration du Directeur général

Le Directeur général fera une déclaration de fond, dans laquelle il présentera également son rapport (E/ICEF/1994/2, première et deuxième parties et Add.1).

3. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire a été établi compte tenu de la décision 1994/R.1/2 et autres décisions applicables.

4. Rapport du Directeur général

5. Plan à moyen terme 1994-1997, y compris plan financier à moyen terme

6. Rapport intermédiaire sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

7. Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique

Les points 4 à 7 de l'ordre du jour, qui sont des questions d'ensemble et s'imbriquent en partie, sont à considérer en parallèle, dans la mesure qui convient, pour examen et décisions. (Avant la restructuration du Conseil d'administration, c'était le Comité du programme qui étudiait le plan à moyen terme et le Comité de l'administration et des finances qui analysait le plan financier.)

Les points 4 à 7 sont inscrits à l'ordre du jour comme l'avait décidé le Conseil d'administration à des sessions précédentes. Les documents s'y rapportant sont publiés respectivement sous les cotes E/ICEF/1994/2 (première et deuxième parties et Add.1), E/ICEF/1994/3, E/ICEF/1994/12 et E/ICEF/1994/L.4.

/...

8. La politique suivie par l'UNICEF pour favoriser l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles des possibilités d'agir sur leur condition

Le Conseil d'administration avait demandé en 1993 au Directeur général d'exposer la politique suivie par l'UNICEF pour améliorer la condition de la population féminine, et notamment ce que serait la contribution de l'UNICEF à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le rapport demandé est publié sous la cote E/ICEF/1994/L.5.

9. L'UNICEF et le Sommet mondial pour le développement social

Le Conseil d'administration avait demandé en 1993 un rapport sur la contribution de l'UNICEF au Sommet mondial pour le développement social. Ce rapport est publié sous la cote E/ICEF/1994/L.8.

Les points 8 et 9 se rapportant, entre autres sujets aux deux grandes conférences mondiales qui se préparent, ils sont à considérer en parallèle, dans la mesure qui convient, pour examen et décision.

10. Les opérations d'urgence, notamment la question des mines

Le rapport sur les opérations d'urgence, publié sous la cote E/ICEF/1994/11, traite de la question des mines. Celle-ci sera aussi abordée, du point de vue des activités de plaidoyer et des divers autres aspects intéressant l'UNICEF, dans des exposés du secrétariat, qui seront complétés par la diffusion de rapports déjà publiés. Les opérations d'urgence sont également traitées dans les rapports régionaux et dans les recommandations de programme concernant les pays où existent de telles opérations.

Compte tenu des déclarations explicatives qui ont été faites lors de l'adoption de la décision 1994/R.1/7 relative au Fonds de programmation pour les secours d'urgence, le Conseil d'administration jugera peut-être qu'il y a lieu de faire un bilan du fonctionnement de ce fonds. Il trouvera dans le document E/ICEF/1994/11 des éléments d'information à jour pour faciliter son analyse.

11. Rapport intermédiaire sur les enseignements tirés des évaluations et études de l'UNICEF

Ce rapport est publié sous la cote E/ICEF/1994/L.3.

12. Analyse des réponses à l'évaluation effectuée par plusieurs bailleurs de fonds et rapport du groupe de travail à participation non limitée

Cette analyse figure dans le document E/ICEF/1994/L.7. Le rapport du groupe de travail à participation non limitée faisant suite à l'évaluation effectuée par plusieurs bailleurs de fonds, demandé dans la décision 1993/6 du Conseil d'administration, sera présenté avec des recommandations.

Les points 11 et 12 portant essentiellement sur l'évaluation, ils sont à considérer en parallèle, dans la mesure qui convient pour examen et décision.

/...

13. Questions à examiner au Conseil économique et social

Compte tenu du rôle spécial assigné au Conseil économique et social vis-à-vis des fonds et programmes des Nations Unies, y compris l'UNICEF, dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration voudra peut-être recommander que certaines questions d'intérêt commun soient examinées lors de la session que le Conseil tiendra en juin et juillet 1994. Le secrétariat de l'UNICEF présentera la question.

14. Adoption de décisions

15. Questions diverses

16. Déclarations finales; clôture de la session

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général prononceront des déclarations de clôture.

ANNEXE

Projet de calendrier de la session

Lundi 2 mai

<u>10 heures—11 heures</u>	<u>Point 1</u> : Ouverture de la session; déclaration du Président
	<u>Point 2</u> : Déclaration du Directeur général
	<u>Point 3</u> : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
<u>11 heures—13 heures</u>	Examen de questions groupées :
	<u>Point 4</u> : Rapport du Directeur général (première et deuxième parties)
	<u>Point 5</u> : Plan à moyen terme 1994-1997, y compris plan financier
	<u>Point 6</u> : Rapport intermédiaire sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
	<u>Point 7</u> : Assurer la survie, la protection et le développement des enfants en Afrique
<u>15 heures—18 heures</u>	Suite des débats sur les points 4, 5, 6 et 7

Mardi 3 mai

<u>10 heures—10 h 15</u>	Déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
<u>10 h 15—13 heures</u>	Suite des débats sur les points 4, 5, 6 et 7
<u>15 heures—18 heures</u>	Examen simultané de deux questions :
	<u>Point 8</u> : La politique suivie par l'UNICEF pour favoriser l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles des possibilités d'agir sur leur condition
	et
	<u>Point 9</u> : L'UNICEF et le Sommet mondial pour le développement social
	Déclaration de la Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Mercredi 4 mai

<u>10 heures—10 h 30</u>	Déclaration du Président du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF
	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF
	Déclaration du Président du Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF
<u>10 h 30—11 heures</u>	Réponses du Directeur général aux questions soulevées au cours de l'examen des points 4, 5, 6 et 7
<u>11 heures—13 heures</u>	<u>Point 10</u> : Les opérations d'urgence, notamment la question des mines
	Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires
<u>15 heures—16 heures</u>	Suite des débats sur le point 10

/...

16 heures – 18 heures

Examen simultané de deux questions :

Point 11 : Rapport intermédiaire sur les enseignements tirés des évaluations et études de l'UNICEF

et

Point 12 : Analyse des réponses à l'évaluation effectuée par plusieurs bailleurs de fonds et rapport du groupe de travail à participation non limitée

Rapport et projet de proposition présentés par le Président du groupe de travail à participation non limitée faisant suite à l'évaluation de l'UNICEF effectuée par plusieurs bailleurs de fonds

Jeudi 5 mai

10 heures – 13 heures

Consultations officieuses sur les projets de décision

15 heures – 18 heures

Consultations officieuses sur les projets de décision

Vendredi 6 mai

10 heures – 13 heures **Point 13** : Questions à examiner au Conseil économique et social, y compris l'application de la résolution 47/199 relative aux activités opérationnelles de développement

15 heures-18 heures **Point 14** Adoption de décisions

Point 15 : Questions diverses

Point 16 : Déclarations finales; clôture de la session
